

## **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 septembre 2021, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Yan Ritchie, directeur général

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 00 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2021-09-148

### **SOUSSION PROGRAMME RIRL ET T.E.C.Q. 19-23**

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts des travaux soumissionnés dépassent ceux des estimations ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire aller de l'avant avec ces travaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil accepte la soumission du GROUPE MICHEL LECLERC pour le Volet T.E.C.Q. à condition que les travaux des entrées privées de la rue du Village sont revus tel que discuté avec la firme d'ingénieurs Tetra Tech.

**QUE** le conseil accepte également les travaux du volet RIRL, concernant les rues du Havre, des Vigneaux et de la route Centrale en se procurant la somme requise pour la part de la Municipalité dans le surplus accumulé en s'assurant que les travaux puissent être complétés avant la saison hivernale.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2021-09-149

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Jeannot Couture à 19 : 40 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Yan Ritchie, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »